

## PROTOCOLE D'EVALUATION EN EPS

### BACCALAUREAT 2015

L'année scolaire se découpe en trois périodes. L'élève choisit en début de chaque année scolaire un menu de trois activités:

- 1 : Volley-ball - step - course d'orientation
- 2 : 3x500m - tennis de table - Course d'orientation
- 3 : Sauvetage - badminton - relais 4x50m
- 4 : Escalade - 3x500m - Basket-ball
- 5 : Course en durée - Acrosport - escalade
- 6 : Hand-ball - Relais 4x50m - acrosport

L'évaluation pour chaque activité se déroulera lors de la dernière séance de chaque cycle, et la date sera communiquée aux élèves par leur enseignant ainsi que par un affichage au niveau du bureau du CPE lycée.

La note du BACCALAUREAT en EPS fera l'objet d'une co-évaluation de l'enseignant responsable du groupe et d'un autre enseignant d'EPS de l'établissement. Les trois activités enseignées seront évaluées, elles compteront pour la note du **BACCALAUREAT coefficient 2**

#### **Elaboration de la note:**

Une note trimestrielle sera attribuée aux élèves : elle sera constituée de l'évaluation ponctuelle majorée ou minorée en fonction du travail fourni, de l'investissement, de l'attitude durant le cycle, les progrès... **En aucun cas cette note trimestrielle ne pourra être tenue pour celle du BACCALAUREAT!**

Une note d'examen sera attribuée aux élèves, selon les conditions explicitées précédemment. Elle correspond à la moyenne des 3 évaluations ponctuelles effectuées durant l'année. **Cette note ne sera en aucun cas communiquée aux élèves.**

A la fin de l'année, la note proposée par l'enseignant sera validée par une commission d'harmonisation académique. Cette dernière a la possibilité de majorer ou minorer cette note. La note finale sera affectée du coefficient 2 après avoir été arrondie au point entier supérieur.

En cas de pluie lors de la séance d'évaluation, une solution de remplacement s'imposera: soit un mercredi après-midi, soit la première séance du cycle suivant si les conditions le permettent.

**En cas d'absence ou de non participation le jours de l'épreuve:**

- Absence dûment justifiée (certificat médical non antidaté) : convocation à une séance de rattrapage fixée par l'équipe d'EPS.
- Absence non justifiée (absence de certificat médical le jour de l'épreuve): **la note de zéro** à l'épreuve sera attribuée.

L'inaptitude partielle ponctuelle:

L'élève sera convoqué au rattrapage s'il dispose d'un certificat médical non antidaté pour la période du cycle incluant également le jour de l'évaluation de fin de cycle.

**Dates d'évaluation des 3 épreuves d'EPS pour l'année scolaire 2014-15:**

-CCF 1 (Contrôle en Cours de Formation): le 14/11/2014

- CCF2: le 23/01/2015

- CCF3: Le 03/04/2015

- **Rattrapage** le 23/05/2015